

SAC-100203

UNIVERSITÉ DE MONCTON

210^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Réunion extraordinaire

Le 3 février 2010

Par vidéoconférence

PRÉSENCES

MEMBRES

Hector Adegbidi, professeur	Edmundston	Marie-Andrée Pelland, professeure	Moncton
Jean-Marie Binot, doyen	Edmundston	Jean-François Richard, doyen	Moncton
Sylvie Blain, professeure	Moncton	Alain Roberge, bibliothécaire en chef	Moncton
Gilles Bouchard, professeur	Moncton	Edgar Robichaud, doyen	Shippagan
Paul-Émile Bourque, doyen	Moncton	Hubert Roussel, directeur	Moncton
Michel Cardin, professeur	Moncton	Marie-Noëlle Ryan, professeure	Moncton
Michèle L. Caron, professeure	Moncton	Sid-Ahmed Selouani, professeur	Shippagan
Paul-André Chiasson, doyen	Moncton	Odette Snow, doyenne	Moncton
Rachel Chiasson, étudiante	Moncton	Emmanuelle Tremblay, professeure	Shippagan
Angèle Clavet-Légère, bibliothécaire	Moncton	Luc Vigneault, professeur	Edmundston
Jacques Paul Couturier, doyen	Edmundston		
Étienne Dako, professeur	Moncton		
Lise Dubois, doyenne	U de M		
Steeve Ferron, étudiant	Moncton		
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M		
Douglas French, directeur	Moncton		
Charles Gaucher, professeur	Moncton		
Christian Kant, doyen	Moncton		
Mustapha Kardouchi, professeur	Moncton		
Salem Lakhal, professeur	Moncton		
Gaston LeBlanc, doyen	Moncton		
Pierre-Henri Marquis, étudiant	Edmundston		
Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton		
Cong Tam Nguyen, professeur	Moncton		

INVITÉS ET INVITÉES

Paul Albert, vice-recteur Campus d'Edmundston	Edmundston
Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Nassir El-Jabi, vice-recteur, administration et ressources humaines	U de M
Suzanne LeBlanc, registraire	Moncton
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice Campus de Shippagan	Shippagan
John Sichel, professeur à la retraite	Moncton
Gérard Snow, président d'assemblée	Moncton

ABSENCES MOTIVÉES : Neil Boucher, Marie-Claire Duguay, Suzanne Harrison, Éric Hervet, Patrick Maltais, France Marquis, Blanca Navarro-Pardiñas

ABSENCES : Hamza Amiri et Thérèse Thériault

1.	OUVERTURE	3
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	3
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	3
4.	CORRESPONDANCE	3
4.1	Lettre de Isabelle McKee-Allain	3
4.2	Lettre de Yvon Fontaine	3
4.3	Lettre de Michèle L. Caron	3
4.4	Courriel de Gérard Snow	3
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
6.	RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES	4
7.	RAPPORT DU COMITÉ <i>AD HOC</i> SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION - CARTE DES PROGRAMMES	6
7.1	Discussion sur le rapport	6
7.2	Questions préliminaires	21
8.	PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE	21
9.	CLÔTURE	22
	DOCUMENTS	23
	DOCUMENT A : Ordre du jour adopté	A(1)
	DOCUMENT B : Correspondance	B(1-5)
	DOCUMENT C : Rapport d'étape du Comité <i>ad hoc</i> du Sénat académique sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton	C(1-7)
	DOCUMENT D : Mémoire portant sur le mandat du Comité <i>ad hoc</i> du Sénat académique	D(1-7)

* Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal (sans les annexes) peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

1. OUVERTURE

11 h 30 : Le président d'assemblée souhaite la bienvenue aux membres. Après l'appel des noms, il constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres : Christian Kant, doyen par intérim de la Faculté des sciences et Odette Snow, doyenne de la Faculté de droit. L'heure de clôture est fixée à 14 h 45. Les scrutatrices et les scrutateurs sont :

- ▶ Campus de Moncton : Suzanne LeBlanc et John Sichel
- ▶ Campus d'Edmundston : Paul Albert
- ▶ Campus de Shippagan : Jocelyne Roy Vienneau

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

4. CORRESPONDANCE

Voir le Document B, p. 1-5

4.1 Lettre de Isabelle McKee-Allain

Lettre du 20 octobre 2009 de Isabelle McKee-Allain, doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, adressée au recteur et vice-chancelier, qui demande que soit précisé le mandat du Comité *ad hoc*, que soient revus sa composition et son calendrier de travail et que soit envisagée la tenue d'une réflexion collective sur l'avenir de l'Université. Cette question sera traitée au point 7 de l'ordre du jour.

4.2 Lettre de Yvon Fontaine

Lettre du 9 novembre 2009 de Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier, en réponse à la lettre de Isabelle McKee-Allain.

4.3 Lettre de Michèle L. Caron

Lettre du 25 janvier 2010 de Michèle L. Caron, présidente de l'ABPPUM, concernant le Comité *ad hoc* et l'article 11.15 de la convention collective.

4.4 Courriel de Gérard Snow

Courriel du 26 janvier 2010 de Gérard Snow, président d'assemblée du Sénat académique, adressé à Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier, au sujet de sa neutralité réelle ou apparente comme président d'assemblée au Sénat académique en raison de la présence d'Odette Snow, sa conjointe, comme doyenne de la Faculté de droit à cette instance.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Président d'assemblée : À une assemblée extraordinaire, on ne peut discuter que des points pour laquelle l'assemblée a été convoquée. La réunion portera sur le rapport du Comité de sélection des grades honorifiques et du rapport du Comité *ad hoc* sur le processus de consultation – carte des programmes. Avec votre accord, les membres externes du Comité seront invités, soit : Sylvain Vézina, coprésident du Comité, Nicole Barrieau, Tina Robichaud et André Leclerc.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

R : 01-SAC-100203

Paul-A. Chiasson, appuyé par Paul-Émile Bourque, propose :

« *Que l'ordre du jour SAC-100203 soit adopté.* »

Dubois : J'aimerais proposer une modification à l'ordre du jour. Je voudrais proposer que les points 7.1 et 7.2 de l'ordre du jour de la réunion soient inversés. Je voudrais saisir le Sénat académique du fait que le mémoire du groupe de travail de la Faculté des arts et des sciences sociales est daté du 14 janvier 2010, soit une date qui précède le dépôt du rapport d'étape du Comité *ad hoc*. J'estime qu'il est un peu prématuré à ce moment-ci du processus. J'aimerais aussi souligner le fait que certains propos et certaines recommandations du mémoire concernant les orientations du Comité *ad hoc*, sa méthodologie d'analyse et le processus d'engagement qu'il propose sont fondés sur des hypothèses qui sont infirmées dans le rapport d'étape. La thématique centrale du mémoire du groupe de travail, c'est-à-dire le partage entre les disciplines fondamentales et les disciplines professionnelles, fera partie intégrante des diverses thématiques qui seront abordées tout au long du processus d'engagement.

Amendement

R : 02-SAC-100203

Lise Dubois, appuyée par Paul-A. Chiasson, propose :

« *Que les points 7.1 et 7.2 de l'ordre du jour soient inversés.* »

Président d'assemblée : Lorsque le Bureau de direction du Sénat académique a fait l'ordre du jour, le mémoire en question n'était pas encore déposé, donc on ne connaissait pas le contenu du mémoire. On a pensé que le mémoire allait soulever des questions préliminaires par rapport au mandat du Comité. Finalement, le mémoire traite de questions différentes de celles que l'on pouvait penser. Voilà quelques mots d'explication pour le titre *Questions préliminaires*.

Vote sur R02	unanime	ADOPTÉE
Vote sur R01	unanime	ADOPTÉE

6. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES

Secrétaire générale : Au niveau de la procédure, on a demandé à des personnes dans tous les campus de distribuer les documents. Ces documents sont hautement confidentiels. Il y aura une période de lecture et, par la suite, des bulletins de vote seront distribués. On a demandé à nos scrutatrices et scrutateurs dans nos campus de faire le compte et de le remettre à Louise Gautreau, secrétaire de monsieur Neil Boucher, qui remettra le tout au président d'assemblée. L'annonce des résultats se fera en temps et lieu au cours de la réunion.

Recteur et vice-chancelier : Si vous me le permettez, avant le début de la session de lecture, je présume qu'il y a de nouvelles sénatrices et de nouveaux sénateurs, j'aimerais donner un peu de contexte. Généralement, on essaie d'amener les propositions du Comité de sélection des grades honorifiques au Sénat académique de l'automne. Cette année, nous avons informé le Sénat académique qu'il y aurait un nouvel appel à candidature et que, conséquemment, on ne serait pas en mesure de présenter des propositions à l'automne. Les propositions sont en prévision de la Collation des diplômes du printemps 2010. Comme l'a dit la secrétaire générale, le Comité de sélection des grades honorifiques reçoit les candidatures et délibère. La politique veut que chacune et chacun fasse l'étude du dossier et par la suite, à moins qu'il y ait des questions procédurales, on passe au vote.

Président d'assemblée : À noter qu'il n'y a pas de discussion sur le mérite des candidatures. Les questions, s'il y en a, ne concernent que la procédure.

6. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES (suite)

Caron : Peut-être que je fais erreur, mais il me semble que l'on avait l'habitude de recevoir des indications quant aux personnes qui avaient proposé les candidatures, d'où elles viennent et qui en fait la proposition. Je suis un peu étonnée, je vois qu'il y a une proposition pour un doctorat en droit. Je suis à la Faculté de droit, donc je me demandais si l'on n'a pas des indications qui proposent ça d'habitude?

Recteur et vice-chancelier : La pratique n'est pas dans ce sens. Je crois qu'il est certainement plus habituel pour les gens des différentes facultés de connaître les propositions en ce qui concerne les grades de professeurs ou de professeurs émérites puisque ces candidatures doivent provenir des conseils de faculté. En ce qui concerne les propositions des doctorats honorifiques, c'est beaucoup plus large. Ça ne nécessite pas une approbation au préalable des conseils de faculté.

E. Robichaud : Je vois qu'il n'y a aucune candidature proposée pour le Campus de Shippagan cette année. Pourtant, je suis au courant qu'une des candidatures proposées aujourd'hui était une candidature qui émanait du Campus de Shippagan. Peut-être que quelqu'un du Campus de Moncton l'avait également proposée, mais elle a été proposée par des gens de la région pour le Campus de Shippagan. Comment arrive-t-on à faire ces choix quand il arrive une situation comme celle-là?

Président d'assemblée : Je vais donner la parole à la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Très précisément, il y a, en effet, une candidature qui a été proposée par deux campus.

Recteur et vice-chancelier : La réponse courte est celle que la secrétaire générale a donné. De temps à autre, lorsque l'on communique les dates des collations des diplômes aux personnes, s'il y a des conflits d'horaire, on invite évidemment ces personnes à être à la cérémonie dans un autre campus. Pour le moment, il y a une candidature qui a été proposée par plusieurs campus. Il y a eu des délibérations et compte tenu de la nature du doctorat honorifique, le Comité a choisi de le faire au Campus de Moncton compte tenu de la discipline envisagée.

E. Robichaud : Je comprends les explications. Est-ce que je suis heureux du résultat? Ce serait faux de dire oui.

Recteur et vice-chancelier : Traditionnellement, le Sénat académique approuve des candidatures. En ce qui concerne le lieu, c'est une indication. Ce n'est pas une décision qui lie, de façon absolue, le Sénat académique. Comme je l'ai expliqué, on a déjà eu dans le passé des personnes qui étaient envisagées pour une cérémonie de Collation des diplômes dans un campus, mais qui ont reçu leur doctorat honorifique dans un autre campus pour toutes sortes de raisons. Il me semble que ce que l'on approuve aujourd'hui, c'est peut-être moins le lieu que la personne. Il ne faut pas oublier que ce sont des doctorats honorifiques de l'Université de Moncton. Des fois, dans les médias, on a l'impression que ce sont des doctorats honorifiques du Campus de Moncton, du Campus d'Edmundston ou du Campus de Shippagan. Ceci n'existe pas. Nous avons un seul Sénat académique, une seule Université, un seul corps habilité en termes d'octroi de diplômes et cela s'applique aussi à des doctorats honorifiques. Des fois, je suis désolé de voir dans les médias qu'une telle personne a reçu un doctorat honorifique du Campus de Shippagan de l'Université de Moncton. Ce n'est pas vrai. La personne a reçu un doctorat honorifique de l'Université de Moncton et il était présent à la cérémonie de la Collation des diplômes au Campus de Shippagan cette journée-là. On devrait s'assurer que l'on ne communique pas publiquement que les docteurs ou les docteurs d'honneur sont d'un campus. Ce sont des docteurs ou des docteurs de l'Institution. On essaie d'accommoder ces docteurs ou ces docteurs d'honneur selon les dates de nos collations des diplômes. Alors c'est arrivé, dans le passé, de passer du printemps à l'automne, de l'automne au printemps, d'un campus à l'autre. Donc, dans un premier temps, s'ils sont approuvés et s'il y a lieu de revoir de quelque manière que ce soit, compte tenu de l'agenda des uns et des autres, là où elles et ils seront, je pense qu'il faudrait le laisser à la discrétion des gens qui organisent les cérémonies.

6. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES (suite)

Vote par scrutin secret sur les candidatures soumises dans le rapport.

Scrutateurs et scrutatrices :

- ▶ Campus de Moncton : Suzanne LeBlanc et John Sichel
- ▶ Campus d'Edmundston : Paul Albert
- ▶ Campus de Shippagan : Jocelyne Roy Vienneau

Résultat du scrutin secret : Les sept candidates et candidats ont obtenu les voix requises.

Doctorats honorifiques

Jean-Marie De Konninck (Edmundston), doctorat *honoris causa* en relations humaines

Juge Ernest Drapeau (Moncton), doctorat *honoris causa* en droit

Gérard Gaudet (Moncton), doctorat *honoris causa* en économie

Lise Gauvin (Moncton), doctorat *honoris causa* ès lettres

Julie Payette (Moncton), doctorat *honoris causa* en ingénierie

Professeure et professeur émérites

Anne-Marie Arseneault, professeure émérite en science infirmière

Naren K. Srivastava, professeur émérite en ingénierie

R : 03-SAC-100203

Paul-A. Chiasson, appuyé par Michel Cardin, propose :

« *Que les bulletins de vote soient détruits.* »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

7. RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION – CARTE DES PROGRAMMES

Voir le Document C, p. 1-7 et le Document D, p. 1-7

7.1 Discussion sur le rapport

Invités : Nicole Barrieau, André LeClerc, Tina Robichaud et Sylvain Vézina

Dubois : À titre de coprésidente du Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton, c'est avec plaisir que je présente au Sénat académique le rapport d'étape du Comité conformément à la résolution adoptée à la réunion du 28 août dernier. J'aimerais à nouveau présenter les membres du Comité : Sylvain Vézina, coprésident, Paul-A. Chiasson, Jacques Paul Couturier, Sid-Ahmed Selouani, Tina Robichaud et André Leclerc. Je signale également la participation de Nicole Barrieau au Comité qui s'est adjointe à titre de chercheuse, rédactrice, metteuse en page, graphiste et qui nous rend de précieux services. J'aimerais dire quelques mots sur l'esprit qui a animé les membres du Comité pendant les nombreuses réunions que nous avons eues et qui, sans doute, continuera à nous animer pendant les semaines à venir. J'aimerais résumer très brièvement certains des argumentaires derrière certains choix qu'a exercé le Comité.

Il me semble important de définir le concept de « carte des programmes ». C'est un concept clé qui est à la base de la réflexion et des travaux du Comité et qui sera également à la base du processus d'engagement de la collectivité universitaire qui se déroulera au cours des prochains mois. La carte des programmes se réfère à l'ensemble des programmes de l'Université de Moncton, c'est-à-dire sa programmation. Les membres du

7. RAPPORT DU COMITÉ *AD HOC* SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION – CARTE DES PROGRAMMES (suite)

Comité sont d'avis qu'il est possible d'examiner comment se déploie cette programmation, d'en dégager les caractéristiques, les tendances sans cibler les programmes en particulier et sans qu'il soit nécessaire de revoir les forces et les faiblesses de chaque programme. De plus, ce concept nous permet également d'examiner les interactions entre les programmes et entre les différents types de programmes. Ces postulats sont à la base d'un choix méthodologique du Comité qui est celui de garder sous le couvert de l'anonymat les programmes dans l'information que nous allons faire circuler. Nous avons codé les programmes et vous pourrez en dégager une vue d'ensemble de la programmation. C'est un rapport d'objectivité que nous visons dans ce processus qui résultera et qui mènera à notre avis plus facilement à l'identification des pistes de solution et ceci en évitant que le débat se fasse par campus, par faculté, par type de discipline et en évitant également de rendre vulnérable certains programmes ou départements dans les discussions.

Il me semble important d'expliquer comment le Comité s'est appréhendé de son mandat. Le Comité est né d'un malaise grandissant qui s'exprimait au Sénat académique depuis un certain temps et qui ne cesse de s'élargir à la grandeur de la collectivité universitaire. En effet, on reconnaît l'urgence d'agir. On reconnaît le besoin d'examiner nos manières de faire et de nous pencher sur nos modes de gestion. Le Comité estime important que l'ensemble de la communauté universitaire soit saisi non seulement de l'ampleur de la situation, de la durabilité de la situation, mais aussi de la complexité inhérente à la gestion d'un établissement postsecondaire avant qu'elle ne s'investisse dans la recherche de pistes de solution qui devront être opérationnalisées dans une étape subséquente.

Le rapport d'étape propose un cadre à cette prise de conscience et à l'engagement nécessaire à cette recherche de pistes de solution. Pour ce faire, les membres ont sélectionné un certain nombre de faits et de données qui sont énumérés à la page 3 du rapport d'étape et qui seront fournis en entier dans le cahier d'engagement qui est en voie de préparation et qui sera sans doute envoyé vers le milieu de la semaine prochaine. Peut-être faudra-t-il en ajouter en cours de route, en raffiner certains ou en modifier; on est tout à fait prêt à le faire.

Le Comité est aussi très conscient des limites des données quantitatives dans le processus de recherche de pistes de solution. En effet, il est inconcevable de penser à une université de l'avenir si l'on s'en tient uniquement à des chiffres. Par conséquent, en lien avec les caractéristiques, les tendances et les données que nous allons fournir d'ici la semaine prochaine, un cadre de réflexion a été élaboré autour de questions de nature qualitative dont les grandes thématiques sont énoncées à la page 4 du rapport d'étape. Ce sera l'occasion de discuter en deux temps de questions semblables à celles soulevées par le groupe de travail de la Faculté des arts et des sciences sociales. Enfin, le Comité propose un processus d'engagement qui s'éloigne considérablement des processus de consultations traditionnelles que certaines et certains d'entre nous avons connus par le passé. Il s'agit d'un processus qui cherche à faire éclater les frontières traditionnelles entre campus, entre facultés, entre départements, entre administrateurs et corps professoral et dans lequel toutes les voix pourront s'exprimer et dans lequel toutes les voix pourront se faire entendre pour mieux saisir les enjeux des uns et des autres.

Nous proposons deux rencontres d'une journée et demie et une troisième rencontre d'une demi-journée au cours de la session d'hiver. Nous avons également prévu l'ouverture d'un blogue qui sera lancé dès l'adoption de ce rapport d'étape qui aidera à faire circuler les idées et les points de vue.

Je voudrais attirer l'attention du Sénat académique à quelques petites modifications qu'il faut faire dans les dates qui ont été présentées dans le rapport. La première rencontre aura lieu les 19 et 20 février contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport d'étape et la date de la troisième rencontre est le 27 avril.

Enfin, je tiens à souligner le sérieux avec lequel le Comité *ad hoc* présente son rapport aujourd'hui. En tant que Comité, nous sommes prêts à rajuster notre rapport s'il y a lieu, mais dans l'ensemble, après de longues réflexions, des discussions parfois corsées mais toujours respectueuses, une analyse approfondie de données de toutes sortes, les membres ont la ferme conviction que le mandat qui leur a été confié offre à l'ensemble de

7. RAPPORT DU COMITÉ *AD HOC* SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION – CARTE DES PROGRAMMES (suite)

la communauté universitaire l'occasion unique de participer activement à la formulation et à l'élaboration de principes et de modalités de gestion de ces programmes qui assureront à la longue la mission, le développement et la pérennité de l'Université de Moncton.

R : 04-SAC-100203

Lise Dubois, appuyée par Gilles Bouchard, propose :

« Que le Sénat académique adopte le rapport d'étape du Comité ad hoc du Sénat académique sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton tel que présenté. »

Président d'assemblée : Nous sommes en assemblée délibérante. Vous devez intervenir une seule fois à moins de vouloir simplement poser des questions. Est-ce qu'il y a des interventions?

Ryan : J'ai des questions puis des objections. J'ai un problème avec certaines formulations. J'ai un problème avec le mot qui commence le document. À la page 1, au point 1.2, « la carte » serait un obstacle. Je comprends mal que l'on ait choisi ce mot. Je trouve que c'est comme établir un diagnostic avant même d'avoir évalué le patient. Ensuite, j'ai un problème avec le calendrier compte tenu des enjeux qui sont sous-jacents à ceci. Je trouve cela d'une rapidité incroyable. Je ne vois pas comment tout le monde sera disponible aux dates fixées pendant une session chargée. Si c'est si important, je me dis que l'on devrait prendre le temps d'évaluer ces choses-là sans être sous la pression d'un calendrier aussi serré. J'ai un autre problème avec le fait que l'on fasse des consultations individuelles parce que je me dis que l'on est à l'Université où il y a des instances de représentation. Je sais que mes collègues, qui ont toutes et tous des charges importantes, ne pourront pas se dégager, certainement plusieurs fois, pour ces consultations. Je me dis que l'on aurait peut-être intérêt à avoir des représentantes et des représentants, par exemple nos chefs de département qui seraient à même de parler en notre nom.

Ensuite, j'ai un énorme problème avec la méthodologie que l'on propose sur l'anonymat des données parce que, évidemment, comme la sénatrice Lise Dubois l'a dit, c'est évident que les données quantitatives ont des limites, mais le problème que j'ai, c'est de voir que l'on consacre trois lignes aux questions qualitatives sur tout le document. Je trouve ça symptomatique d'un rapport de force qui va s'établir, à mon avis, de manière assez claire. Selon moi, le problème de l'anonymat est qu'il est évident, compte tenu des disciplines, de la nature des disciplines respectives de tous les départements, de toutes les sciences puis les connaissances et les pratiques qui sont représentées, que l'on va avoir un portrait qui ne dira rien parce que si l'on prend l'exemple de la musique, on sait que l'on enseigne un instrument à une personne. C'est dans la nature même de cette discipline. Je comprends mal comment nous allons pouvoir faire un portrait. Cela sera un portrait robot. En ayant des données anonymes, je pense que l'on risque de passer complètement à côté de ce qui fait la spécificité des disciplines. Je vois qu'il y a un souci ici de ne pas faire de chicane; de faire en sorte que les gens ne soient pas ciblés, mais je ne pense pas que ce soit une manière pertinente de le faire. En ce qui concerne les analyses qualitatives qui sont mentionnées à la page 4, je trouve que c'est symptomatique de la place que l'on accorde à la qualitativité puisqu'il s'agit d'un petit paragraphe avec trois lignes. J'aimerais que l'on m'explique comment on va mesurer la valeur sociale des programmes? Quels instruments on va prendre? Quelles valeurs on va utiliser?

Dubois : Je peux répondre à quelques soucis soulevés par la sénatrice Ryan. Au sujet du calendrier, c'est à la réunion du 28 août que le Sénat académique nous a imposé le calendrier. À noter que l'on demande, à l'intérieur du rapport d'étape, de le prolonger. Le rapport final du Comité devait être rendu au mois de mars et puis on s'est vite rendu compte que l'on ne pouvait pas faire les analyses préalables à l'engagement et déposer un rapport final au mois de mars; on demande que ce soit prolongé jusqu'au mois de juin. Je pense que l'échéancier était relativement facile à comprendre parce qu'il faut pouvoir revenir au Sénat académique avec des pistes de solution qui peuvent être mises en opération au moins pour l'année 2011-2012, à moins que le Sénat académique veule nous donner plus de temps. On va au-delà de ce qui nous a été demandé.

7. RAPPORT DU COMITÉ *AD HOC* SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION – CARTE DES PROGRAMMES (suite)

Sur la consultation individuelle, la seule chose que je pourrais dire vraiment, c'est que les consultations passées où l'on a fait un appel de mémoire, on arrivait au bout du processus avec peut-être une quinzaine de mémoires avec des positions prises en vase clos dans chaque faculté et les facultés ne se sont pas parlées entre elles, donc le travail du Comité est de concilier des positions qui sont souvent irréconciliables. Quand vient le temps de mettre en opération des recommandations, on se fait dire que l'on n'a pas été consulté. On a opté sciemment pour un processus beaucoup plus ouvert où les gens peuvent venir discuter et se faire entendre. Je crois que c'est extrêmement important. C'est révélateur de la complexité de la gestion d'un établissement postsecondaire où l'on a justement des finalités et des tensions qui sont souvent paradoxales. Il faut arriver à les concilier pour pouvoir se développer et assurer notre survie au cours des années qui s'en viennent et qui seront assez difficiles.

Enfin, dans le rapport d'étape, on annonce les trois thématiques qualitatives, mais le fonctionnement, on ne l'a peut-être pas suffisamment précisé dans le rapport d'étape. Toute la discussion sera autour des trois thématiques. Tout le monde sera divisé deux fois en deux temps, en février et en mars, et la discussion portera sur ces thématiques pour lesquelles on a développé une série de questions clés pour encadrer et diriger un peu la discussion. Tout ce qui est quantitatif sert à informer, mais la discussion portera aussi sur l'aspect qualitatif.

Vigneault : J'ai été étonné de voir le rapport, tellement étonné que, lorsque j'ai reçu le rapport, je n'ai même pas fait le lien avec la décision qui avait été prise au mois d'août de donner un mandat à un Comité *ad hoc*. Quand je lis le mandat qui a été donné au Comité *ad hoc* et que je regarde le titre même du rapport soumis, je ne l'ai pas compris. Je trouve que le Comité a fait une interprétation du mandat donné par le Sénat académique qui est très très très précise et qui, à mon avis, aurait pu être beaucoup plus large. Dans le mandat, quand on lit la résolution du Sénat académique, il n'est pas question de viabilité des programmes, il n'est pas question de réexaminer les programmes, ce n'est pas ce qu'exige finalement le mandat. J'aimerais que le Comité m'explique comment on fait pour interpréter la résolution du 28 août 2009.

Dubois : J'essaie de revoir les premières réunions que nous avons eues au Comité qui ont été consacrées essentiellement à des discussions sur la portée de ce mandat. Je crois que ce qui nous a orienté vers la carte des programmes, c'est l'analyse des procès-verbaux du Sénat académique sur la question. Il y a des discussions du Sénat académique à partir du mois de mars dernier, ensuite en mai, puis en août. Au mois de mars, on a donné le mandat au Bureau de direction du Sénat académique d'arriver avec une solution ou un processus de consultation quelconque puis ensuite au mois d'août, on a adopté cette résolution. Je crois que c'était vraiment à partir des craintes et des préoccupations qui avaient été exprimées sur la manière de gérer les programmes, sur la qualité académique soutenue ou la durabilité de cette qualité académique. C'est à partir de ces discussions que nous avons appréhendé le mandat et avons délimité un peu le mandat du Comité.

Vigneault : Si je comprends bien, quand on lit le mandat du Sénat académique qui est d'identifier les pistes de solution afin de positionner l'Université pour assurer sa mission, son développement et sa pérennité, alors la piste de solution serait d'examiner la viabilité des programmes. Est-ce que c'est votre réponse?

Dubois : Non, ce n'est pas tout à fait ma réponse. J'ai dit que notre mandat est d'identifier les pistes de solution pour assurer la pérennité et la qualité soutenue des programmes. Ce mandat se dégage des discussions qui ont eu lieu au Sénat académique où la grande interrogation était axée justement sur cette question. Comment peut-on continuer à maintenir la qualité de nos programmes comme nous le faisons à l'heure actuelle compte tenu des contraintes importantes sur le plan budgétaire et sur le plan démographique? Pour arriver à proposer des pistes de solution, il faut d'abord comprendre comment nos pratiques actuelles touchent ou affectent la carte des programmes.

Bouchard : J'ai appuyé la proposition de la sénatrice Dubois et j'aimerais vous dire pourquoi je l'ai appuyée. Voilà 35 ans que je suis à l'Université de Moncton. J'en ai vu des rapports : le rapport Ross, le rapport Gervais et d'autres encore. Dans tous ces cas, soit que la personne l'a fait elle-même en consultant quelques documents ou même après des

7. RAPPORT DU COMITÉ *AD HOC* SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION – CARTE DES PROGRAMMES (suite)

consultations, mais jamais on nous a proposé un exercice qui m'apparaît aussi démocratique que celui que l'on nous propose aujourd'hui. C'est un véritable exercice de participation. On nous demande de se mettre ensemble, de regarder ce que fait l'Université et de se demander ce qu'elle va faire dans les prochaines années. Je pense que c'est un exercice que l'on ne peut pas manquer et je pense qu'il faut saisir l'occasion. Pourquoi ne pas prendre la position de nos directrices, de nos directeurs, de nos doyennes et de nos doyens? Nous sommes dans une Université où il y a des gens dans les facultés et les départements qui ne sont pas toujours en accord avec la direction. Ici, elles et ils ont l'occasion de faire valoir leur point de vue. Nous élargissons notre éventail d'opinion. Nous allons nous retrouver avec d'autres personnes; nous allons pouvoir échanger. Il y aura certainement des gens qui vont nous convaincre que notre opinion n'est pas exactement la bonne. Nous serons soumis à une discussion d'ensemble. Comme le disait la sénatrice Dubois, ce n'est pas à l'intérieur de notre petit département ou de notre immense faculté, mais bel et bien avec l'ensemble de nos collègues de l'Université que nous allons discuter. Nous serons individuellement sur un pied d'égalité. Je pense que l'exercice que l'on nous propose est un exercice de l'avenir et non pas du passé. On délaissera de plus en plus la consultation. Dans le monde politique, on va s'apercevoir de cela aussi. C'est vrai que le titre du Comité *ad hoc* du Sénat académique sur la viabilité des programmes peut laisser croire que nous allons nous lancer dans des coupures. Cependant, le fait que les statistiques sont anonymes montre que ce n'est pas vraiment l'esprit dans lequel on veut se lancer. C'est un exercice de réorientation. C'est sûr que, pour l'Université, il y aura un grand bénéfice parce que l'on aura eu l'occasion de discuter, de confronter notre point de vue et je pense que ce sera plus facile de prendre un certain nombre de décisions par la suite.

Un autre point qui m'apparaît important, c'est la mission de l'Université. Je pense qu'il faudra que le Comité dise pourquoi l'Université de Moncton existe. Il y a une société, la société acadienne, qui a désiré se donner un instrument de développement. Nous sommes cet instrument et la société acadienne espère de nous que l'on va lui fournir les moyens de se développer. Le *statut quo* n'est pas une alternative. Il faut apporter des changements. J'ai entendu dire par certaines et certains que ces changements, on aurait dû les apporter il y a neuf ou dix ans. C'est vrai. Elles et ils n'ont pas tort. Je pense qu'il faut agir immédiatement. Je pense qu'il y a une certaine urgence à le faire. Je pense que l'on devrait le faire pour l'exercice 2011- 2012. Le plus rapidement on le fera, mieux l'Université s'en portera. Je pense qu'il s'agit d'un projet emballant et j'invite toute la communauté universitaire à y prendre part.

Caron : Je l'ai déjà dit lors des débats antérieurs que l'exercice s'impose. À l'heure actuelle, la santé de nos programmes est déterminée au hasard des retraites et des départs. Ce n'est pas très rationnel et l'on peut croire qu'il y a parfois un arbitraire à Taillon. Je pense que la situation devient très sérieuse. J'entends de plus en plus de professeures et de professeurs qui se questionnent et qui se disent : est-ce que l'on devrait suspendre les admissions à nos programmes parce que nous avons une responsabilité professionnelle de ne pas admettre des personnes dans un programme qui ne respecte plus les normes de qualité? Ça devient de plus en plus problématique. On maintient des programmes à bout de bras et la qualité en souffre. On peut faire n'importe quoi, faire toutes les pirouettes, faire des surcharges, du bénévolat, tout ça, on ne réussira pas à combler les vides. Le sénateur Bouchard disait que ce n'était pas un exercice de coupure; je suis en désaccord. Je pense que c'est un exercice de coupure. S'il doit y avoir des coupures, elles doivent se faire de façon rationnelle et non pas de la façon dont elles se font présentement. Je pense que c'est essentiel de mener cette réflexion. Nous avons eu, au cours des années, des réflexions sur l'orientation de l'Université. Ces réflexions venaient principalement de l'extérieur. Comme communauté universitaire, je ne pense pas que l'on avait la possibilité d'y participer. La communauté universitaire, elle-même, ne s'est pas penchée sur la question de dire : voici, nous faisons un esprit de corps et nous allons réfléchir à cette question et tenter, de manière collégiale, de décider l'orientation et les critères de qualité et s'il faut couper des programmes. Donc, pour moi, c'est un exercice qu'il faut faire. Il faut prendre le temps de faire un véritable examen et je ne vois pas, dans ce qui est proposé, la possibilité de faire cet exercice. Madame Dubois a parlé de la méthode. Elle a dit qu'une des raisons pour laquelle on tentait de ne pas avoir trop de données qualitatives et d'avoir des données anonymes, c'était pour ne pas se faire prendre

7. RAPPORT DU COMITÉ *AD HOC* SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION – CARTE DES PROGRAMMES (suite)

dans cette tendance à l'évitement que nous avons dans ces débats. Je crois que la méthode proposée ne va pas résoudre ce problème. Les chiffres cachent bien des choses et ils omettent bien des choses.

J'ai vécu le forum organisé par la SANB sur l'éducation. Ici, on nous propose le même modèle. On discute pendant la première séance. Je vous dirais qu'elle était intéressante; elle nous donnait l'espoir que l'on allait, dans les deux prochaines séances, creuser les questions et arriver à des consensus. Or, on se prend dans un carcan. Il y a une animation qui est faite; on précise les questions et il n'y a pas un débat ouvert. Je pense que nous sommes des membres d'une communauté universitaire. C'est sûr qu'il faut que l'on encadre nos discussions, mais je pense que la méthode proposée, de par sa vitesse, ne permet pas le débat et ne permet pas d'en arriver à des consensus. Il permettra, comme dans le cas du forum de la SANB, d'en arriver à des énoncés très généraux qui ne peuvent être mis en opération. Je suggère que l'on organise un débat très ouvert, que l'on mette toutes les questions sur la table et que l'on ait des données brutes.

Dans le rapport, on nous donne des pourcentages, on n'a pas des données à l'état brut. Si l'on passe de 1 à 2, c'est une augmentation de 100 % en termes de programmes par exemple; le pourcentage ne dit rien. Ça nous prend des données à l'état brut d'une part, ça nous prend aussi de connaître la situation, d'autre part. Prenons l'exemple du programme d'art dramatique, quelle est sa contribution à notre société en dépit du très petit nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits? Or, nous n'aurons pas une discussion libre et honnête aussi longtemps que les gens se sentiront menacés ou que leur poste est menacé. Je vais le répéter, s'il n'y a pas un engagement que personne ne perdra son poste comme résultat de ce processus, je pense que l'on perd notre temps. On aura un rapport, mais un rapport sur lequel il n'y aura pas cet engagement dont on parle. Si l'on procède avec cette méthode sans sécuriser les gens, comme par rapport à la reconfiguration des programmes, on la contournera, on la détournera et cela fera en sorte que ce ne sera pas la communauté universitaire qui s'engagera. Ce sera l'administration qui interprétera le rapport et qui prendra des décisions qui n'auront pas la légitimité nécessaire pour que l'on puisse vraiment aller de l'avant.

Lakhal : Est-ce que le rapport va présenter des lignes directrices ou des pistes pour lesquelles on devra faire d'autres comités plus spécialisés? Le Comité actuel ne peut pas traiter de tous les programmes, car ils n'ont pas le profil de tous les programmes. Je pense que les recommandations ne peuvent pas être générales à la fin. Si le rapport présente des recommandations détaillées, il serait inapproprié de dire, par exemple, qu'il faut couper ce programme ou suspendre les admissions d'un tel programme. On fait une erreur énorme si l'on regarde un programme d'une manière individuelle. Il faut avoir un portrait, une vue d'ensemble. Il se peut qu'un programme soit essentiel pour la viabilité des autres. Il faut faire attention à cela. Aussi, j'ai vu dans le rapport la question d'équilibre du budget, c'est la même chose. C'est comme s'il s'agissait d'un produit d'une entreprise. Si vous le regardez d'une manière individuelle, il est peut-être non rentable, mais dans l'ensemble, ce produit permet peut-être l'achat d'autres produits. C'est ça l'idée.

Vigneault : Je suis très heureux des deux interventions du sénateur Bouchard et de la sénatrice Caron. Je pense qu'ils expriment bien mon malaise. Le sénateur Bouchard dit, d'une part, que l'on nous demande de s'engager dans un processus démocratique qui va nous permettre une réflexion de fond et toucher des choses que l'on n'a jamais encore touchées à l'Université de Moncton. D'autre part, la sénatrice Caron dit tout le contraire. Le sénateur Bouchard dit que ce n'est pas un exercice de coupure et la sénatrice Caron nous assure que c'est un exercice de coupure. Comment peut-on s'engager dans un processus si l'on n'est même pas capable de voir clair à savoir si c'est un exercice de coupure ou pas et si vraiment ce processus va nous mener à prendre de bonnes décisions pour l'avenir de l'Université de Moncton. Tant et aussi longtemps que l'on n'aura pas explicité clairement ce point, il sera très difficile de s'engager dans un processus comme celui-là.

Vézina : J'aimerais essayer de clarifier un certain nombre de questions. Sur la question de qui devrait participer à ce processus, les membres du Comité se sont dits qu'il fallait être le plus inclusif possible. Il faut éviter que le Comité choisisse qui doit participer. S'il y a des gens qui souhaitent que leur chef de département représente leur groupe, ça va, mais on

7. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION – CARTE DES PROGRAMMES** (suite)

doit laisser la possibilité à tous les membres de la communauté d'intervenir dans ce dossier. Le Comité ne souhaite pas que les gens représentent un groupe en particulier et défendent les positions d'un groupe en particulier. Le Comité souhaite un débat libre où les participantes et les participants puissent présenter ses positions et puissent éventuellement modifier sa position en fonction d'informations qu'elles et ils reçoivent des autres. Le danger des délégués, c'est qu'ils disent : « je dois retourner à mon groupe avant de pouvoir vous répondre ». On n'en sort jamais. Sur la question de l'anonymat, je ne sais pas pourquoi on a de la difficulté. Les membres du Comité tentent d'éviter la chasse aux sorcières. On peut facilement s'embourber dans la solution : « c'est mon voisin, faites disparaître mon voisin, moi je vais survivre ». En ayant des données qui n'identifient pas des programmes, on peut regarder de façon objective une situation et définir des orientations générales.

Le Comité estime que son rôle n'est pas d'arriver avec des options spécifiques. Le Comité a interprété son rôle comme étant de fournir au Sénat académique des outils pour faire ce travail. Au bon moment, on devra ressortir les noms des programmes afin que le Sénat académique puisse appliquer des mesures sur des orientations. Je crois qu'il faut vraiment positionner ce Comité. Il ne prendra pas les décisions sur les programmes. Ce n'est pas le mandat que vous nous avez donné. C'est la raison pour laquelle il faut absolument prendre de la distance par rapport à la réalité quotidienne de chacun des programmes et avoir cette image d'ensemble.

Sur la question du qualitatif par rapport au quantitatif, j'aimerais attirer votre attention sur la présentation de nos rapports. Soyez prudents. Le quantitatif semble occuper une page complète alors que le qualitatif a trois lignes. Le point 2.2, à la page 3, vous donne simplement un portrait de la situation actuelle; c'est une photographie. C'est une mise en contexte. Je pense que cela sera utile pour s'engager dans l'exercice, mais le vrai exercice d'engagement va se faire sur le point 2.3. Il y a deux éléments pour le quantitatif que vous avez relevés soit le taux de diplomation et le taux d'inscription aux cours et pour le qualitatif, il y a trois éléments. Il y a quand même un certain équilibre à ce niveau. Sur la question portant sur la valeur sociale, le Comité ne s'engagera pas à l'avance sur cette question parce qu'il souhaite que la communauté définisse une position sur cette question. Les questions qualitatives ne peuvent être définies que dans l'échange sur les points de vue de chacun des membres de cette communauté. Le Comité ne le fera pas. C'est ça l'esprit dans lequel on vous présente ce projet.

Président d'assemblée : Y a-t-il des gens qui voudraient intervenir sur ces questions avant que l'on passe au vote sur la proposition?

Caron : Je propose l'amendement suivant : que l'on ajoute au Comité une personne nommée par l'ABPPUM pour se conformer à l'article 11.15 de la Convention collective.

Président d'assemblée : Est-ce que je peux vous proposer que l'on en discute après parce que je ne pense pas que cela touche le processus?

Caron : Il faudrait effectivement que ce soit clarifié. Il y a une proposition à l'effet qu'il y a un comité qui poursuit son travail. On est en train d'entériner cela. On est en train d'entériner que ça va être un processus qui doit se terminer au mois de juin. On va se satisfaire de ce processus. C'est ça que l'on est en train de dire. Je trouve que c'est un peu prématuré pour nous de voter sur la proposition. Je sais que l'on veut aboutir à quelque chose, mais j'aimerais que vous nous suggériez une façon de procéder. Je vais devoir voter contre cette proposition dans l'état où elle est.

Président d'assemblée : C'est pertinent par rapport à la proposition parce que ça fait partie du processus que l'on vous propose. Vous avez parlé de la composition du Comité. Je pense que c'est une autre question. Tout ce que l'on peut faire, étape par étape, faisons-le. Indépendamment de ce qui est décidé, même si l'on décide d'accepter le processus qui nous est proposé, je pense qu'il sera acceptable, par après, de faire une proposition qui concerne la composition du Comité. Est-ce que vous acceptez mon interprétation?

7. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION – CARTE DES PROGRAMMES** (suite)

Amendement

P : 05-SAC-100203

Michèle L. Caron, appuyée par Marie-Noëlle Ryan, propose :

« Que les données ne soient pas anonymes afin de permettre une meilleure connaissance des enjeux. »

Caron : En d'autres mots, ce que cela exige, c'est que l'on sache de quoi on parle de sorte que l'on puisse y dégager les éléments qualitatifs et que l'on ait toutes les données en main.

Président d'assemblée : Maintenant le débat porte sur cet amendement. Celui-ci touche l'anonymat des données par rapport à l'identité des programmes.

Recteur et vice-chancelier : Il me semble que, compte tenu de la nature de cette proposition, le Comité a travaillé pendant longtemps et avait des raisons qui étaient les siennes pour avoir cette approche. Il me semble que, pour le bénéfice des gens qui auront à voter, j'aimerais que les membres du Comité puissent nous entretenir davantage sur cette méthodologie par rapport à celle qui est privilégiée dans l'amendement.

Dubois : Comme je l'ai dit dans ma présentation, nous avons opté pour cela afin de dépassionner le débat. La question autour de la qualité soutenue de nos programmes touche également toute la question du taux de diplomation et le nombre d'inscriptions dans les programmes. Il y a des programmes qui ont un taux de diplomation extrêmement faible à l'Université de Moncton et c'est pour éviter que ces programmes se sentent visés dans la discussion, qu'ils soient mis sur la défensive et que d'autres considérations autres que la carte des programmes ou la qualité soutenue soient soulevées au cours du débat. Je pense que, avec le travail que nous avons fait, nous pouvons dégager certaines tendances. En identifiant les programmes, je crains que cela puisse empêcher une certaine pensée créative pour dire comment mieux s'insérer à l'intérieur de l'Université et comment se restructurer pour rendre nos programmes plus viables au sein de notre institution.

Vézina : Qu'est-ce que ça apporte d'autre que de risquer un dérapage des discussions et indiquer qui est le méchant et qui est le bon? Au lieu de l'appeler A22, on va l'appeler administration publique, ça change quoi en réalité? Ça ne fait qu'envenimer le débat. Si l'on veut avoir une discussion franche et libre, il vaut mieux objectiver nos données.

Caron : Je pense que dans un milieu universitaire et scientifique, si l'on veut analyser une situation, on doit en connaître toutes les données. Le programme A22 cache le fait que c'est, par exemple, l'art dramatique. Quand je regarde l'ensemble de la situation, que je ne sais pas que c'est l'art dramatique, je fais abstraction de la valeur sociale que peut avoir le programme. Je prends une distance, je suis tout à fait d'accord avec vous que ça peut permettre de dépassionner le débat, sauf que l'on perd des données. Si l'on a des décisions à prendre, je crois que c'est l'approche la plus scientifique que l'on doit adopter. Si le problème revient aux passions, bien réglons ces questions autrement. Je regrette, mais les administratrices et les administrateurs, quand elles et ils prennent des décisions, elles et ils savent exactement de quels départements on parle et quelle est la valeur sociale d'un programme. Elles et ils savent exactement quelles sont les pressions sociales autour de tout cela. Je pense que si la communauté souhaite se positionner, il faudra qu'elle aussi les connaisse.

Adegbidi : Lorsque nous parlons de données qualitatives, ces données qualitatives ne sont que des données spécifiques à des programmes et des données spécifiques qui ne se comprennent que dans le cadre où l'on sait de quoi on parle. J'aurais de la difficulté à comprendre comment cette analyse sera basée sur des données qualitatives. On ne sait pas vraiment quels sont les objets auxquels se rapportent ces données. Ça va être difficile. Si nous sommes dans un cadre totalement objectif où il y aura l'anonymat, oui ça correspond beaucoup plus à des données quantitatives. Si nous sommes dans un cadre plus qualitatif, cela demande que l'on sache exactement de quoi on parle et que l'on puisse juger ces données par rapport à la nature de l'objet dont on parle. J'aimerais que le Comité prenne ça en compte.

7. RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION – CARTE DES PROGRAMMES (suite)

Blain : Dans quelle mesure sera-t-il vraiment possible d'avoir des données anonymes? En donnant des chiffres, ne serait-il pas quand même possible pour les gens de pouvoir identifier les programmes de toute façon?

Dubois : Je pense que les gens pourront éventuellement se reconnaître, mais ce sera plus difficile de reconnaître les autres. Il ne faut pas oublier que l'on a 114 programmes. Les données que nous avons sélectionnées portent sur à peu près 114 programmes. Ceci vous donne une idée qu'il y a énormément de données. Avant d'arriver à bien s'identifier entre nous, ça va être un exercice fastidieux à mon avis et pas très utile.

Ryan : Je ne suis pas encore convaincue. On ne peut pas, dans un milieu universitaire, dissocier le quantitatif du qualitatif. Par exemple, il est évident qu'un cours de langue avec 35 personnes n'aura pas la même qualité qu'un cours de langue avec 15 personnes ou 5 personnes. Pour avoir étudié plusieurs langues, il n'y a rien de tel que des petits groupes pour les cours de langue. C'est la même chose en musique et dans bien des domaines. Par exemple, en laboratoire, on ne peut pas être 40 avec un microscope. Les données quantitatives ne signifient rien si elles ne sont pas mises en relation avec le qualitatif. Je veux bien croire que l'on va essayer d'éviter la chasse aux sorcières, mais le problème c'est que les sorcières vont rester dans le placard puis elles vont sortir après. On va prendre des décisions à l'aveugle sans connaître la nature de ce sur quoi on va se prononcer. Je suis absolument contre parce que l'on est quand même à l'Université; on n'est pas dans une usine.

Dubois : Je crois que les interventions de la sénatrice Caron et de la sénatrice Ryan montrent qu'elles vont trop rapidement dans le processus. Nous sommes un Comité qui a reçu le mandat d'établir des pistes de solution. Il s'agit d'établir des critères généraux qui pourront éclairer l'élaboration de certaines directives. Le type de qualité dont parlait la sénatrice Ryan, c'est-à-dire comment peut-on déterminer qu'un cours de français avec 45 étudiantes et étudiants est moins qualitatif qu'un cours de français avec 15, c'est sûr, et ça il n'y a pas de doute, mais ce ne sont pas des éléments de l'analyse à ce stade-ci. Ici, c'est tout simplement pour déterminer quels sont les liens entre le renouvellement du corps professoral dans certains départements. Ce sont des données que nous allons mettre de l'avant, le nombre d'étudiantes et d'étudiants dans les cours, la continuité entre les cours au niveau 1000 et 2000 et les cours 3000 et 4000. Ce sont des éléments qui parlent sur l'ensemble de la programmation. Nous ne pouvons pas, à partir de cet exercice-ci, dire que dans un cours de musique ou d'instrument, on ne peut pas avoir 12 étudiantes et étudiants. Le processus ne peut pas aborder ce type de questions. Le mandat du Comité est loin de ça. Une fois que l'on aura passé cette étape, que l'on se sera donné certains critères, à ce moment-là, on pourra identifier les programmes et faire cette analyse. Le programme d'art dramatique, où il y a peut-être sept ou huit nouvelles inscriptions par année, joue un grand rôle au sein de la société acadienne. C'est une chose importante, mais il me semble que c'est à une étape ultérieure dans le processus.

Dako : Je remercie le Comité parce que je crois que la voix démocratique va s'exprimer dans ce document. Cependant, j'ai vraiment un doute sérieux sur la question de l'anonymat. Le Comité dit qu'il doit ressortir les pistes de solution; qu'il n'a pas le mandat de proposer des coupures. Je crois qu'il a le mandat de ressortir les données à l'état brut que les gens doivent avoir. Dans une université, les données à l'état brut sont absolument indispensables. C'est important d'identifier véritablement quelles sont les difficultés que l'on a au sein de notre Université et de quelle façon on est capable d'apporter une solution. J'ai encore de la misère à comprendre pourquoi le Comité souhaite avoir des données anonymes. Ce Comité ne devrait même pas avoir le mandat de faire cela; il doit avoir le mandat de ressortir les données qui sont nécessaires pour prendre des décisions éclairées.

Vézina : Si les participantes et les participants veulent nommer des programmes dans la discussion parce qu'elles et ils considèrent que c'est important, il n'y a personne qui les empêchera de le faire. Il faut faire attention entre les données quantitatives qui sont mises à la disposition des gens (et qui sont non nominatives) et le débat qualitatif qui effectivement peut appeler de l'usage d'exemple concret. Je pense qu'il n'y a pas un membre du Comité qui veut empêcher quelqu'un de le faire. Aussi, le Comité travaille depuis le début avec des données non nominatives. Il n'y a aucun membre du Comité qui peut faire un lien entre les résultats et un programme. Le Comité s'est donné cette règle

7. RAPPORT DU COMITÉ *AD HOC* SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION – CARTE DES PROGRAMMES (suite)

de conduite et elle fonctionne bien. Je vous assure que ça marche. Enfin, je trouve un peu curieux que les gens fassent référence au caractère scientifique d'un travail en disant qu'il faut les nommer. On a un Comité d'éthique qui, généralement, nous impose d'assurer l'anonymat de la souche de nos informations. Le caractère nominatif n'est pas nécessairement le garant d'un travail scientifique de qualité.

P. Chiasson : Le Comité en a parlé pendant plusieurs réunions. Il y avait des membres du Comité qui n'étaient pas convaincus que l'approche anonyme était la bonne, mais en cours de route, on s'est aperçu que c'était la bonne parce que cela nous a permis de prendre une certaine distance des chiffres. Je crois que c'est une question, d'abord méthodologique, que le Comité a choisie. On pourrait choisir une autre question, mais celle que la sénatrice Ryan défend et que la sénatrice Caron propose a aussi ses lacunes et son danger de dérapage. Pourquoi favoriser l'anonymat? À mon avis, on fait une dichotomie efficace entre les chiffres et la valeur sociale. Si l'on publie les données statistiques par rapport au programme, on risque de mélanger les chiffres et la valeur sociale. Je crois qu'il faut faire abstraction des chiffres lorsque l'on regarde la valeur sociale. Je suis d'accord qu'il y aura toujours un lien, mais si l'on met tout de suite le lien, les chiffres risquent de primer sur la valeur sociale et ça risque de teindre le débat. Je pense que l'on n'aura pas quelque chose d'intéressant au niveau d'une réflexion au niveau de la valeur sociale de nos programmes, en faite ce que l'Institution apporte à la société. Personnellement, au niveau du Comité, je me suis convaincu que cela permettrait de regarder séparément les chiffres. Je crois que les chiffres sont là seulement pour donner un portrait, pour faire réfléchir les gens sur où on est et où on s'en va. Ensuite, vient la valeur sociale des programmes. Il va falloir que, à un moment donné, et ceci n'est pas dans le mandat du Comité, les gens se penchent sur la question et disent ce à quoi on doit s'attaquer et comment on le caractérise. Il va falloir prendre des décisions à un moment donné. Si l'on ne prend pas de décision, je vous ferai remarquer que les décisions se prennent quand même. Quand le Sénat académique ne prend pas de décision, vous avez probablement remarqué qu'il y a quand même des décisions qui sont faites. Il y a des postes qui ne sont pas renouvelés. C'est une décision qui est une réponse d'une indécision du Sénat académique. C'est pour cela qu'il est bon de maintenir l'anonymat.

Selouani : Par rapport aux arguments de ma collègue Ryan, je suis tout à fait d'accord avec ce qu'elle dit en ce qui concerne les arguments de la valeur sociale d'un programme. C'est justement cela que le Comité s'est donné comme outil au niveau des forums pour que les gens discutent de cet aspect. Je vais faire un peu de fiction. On va se retrouver dans le forum et puis les gens vont venir avec des données non anonymes et puis ils vont débattre la valeur sociale d'un programme. Il y aura des gens qui vont écouter ces personnes et qui vont défendre des programmes en termes quantitatifs qui sont chancelants. Ces personnes vont défendre leur programme. La valeur sociale reste toujours valable contre les arguments que vous avez énumérés en termes des cours de langue, de cours de musique et de cours d'art. Cela va permettre de bien préciser ces valeurs sociales et de les poser. Les gens vont pouvoir élaborer des pistes de solution. Si l'on a des données anonymes, les gens vont voir ces gens-là et ils vont dire que ces gens défendent leurs programmes. C'est comme si l'on se mettait dans une situation de conflit d'intérêts dans la mesure où les gens qui parleront uniquement sur le fait que c'est leur programme qui est en danger. Je pense que les données non anonymes vont aller à l'encontre de proposer des critères à la pertinence de la valeur sociale. Elles vont mener à des pistes de solution plus pertinentes car les arguments seront mieux défendus.

T. Robichaud : Lorsque l'on m'a donné le mandat de siéger à ce Comité, j'appuyais beaucoup l'aspect anonyme de tous les programmes. Je ne voulais pas, à la fin de la journée, être pointée du doigt comme n'ayant pas protégé une étudiante ou un étudiant d'un programme qui est peut-être menacé. Pour moi, c'est une façon d'être capable de mieux analyser la situation dans son ensemble. Nous mettons l'emphase sur les consultations qui vont avoir lieu dans les différents groupes. Ils viendront défendre leur cause ou comprendre la situation dont fait face l'Université à ce moment-ci.

Caron : C'est un processus dans lequel chacun de nous devra assumer les conséquences de leur position et de leur geste. C'est d'ailleurs pour ça que je pense que la discussion doit être très libre. Sur la question de l'anonymat, la sénatrice Dubois nous a dit que ce processus est une première étape pour établir des principes et des critères généraux. Or,

7. RAPPORT DU COMITÉ *AD HOC* SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION – CARTE DES PROGRAMMES (suite)

la question touche les critères de viabilité si j'ai bien compris ce qu'est le mandat. Si l'on ne prend pas en compte toutes les données, nous allons établir des critères qui, à l'étape de la mise en opération, ne seront pas utiles. Nous aurons un critère général qui aura été dégagé, mais on aura des mais, mais, mais. Cela ne pourra pas être mis en opération. Nous serons de retour à la case départ. Je maintiens que l'anonymat va peut-être permettre de dépassionner le débat, mais j'en doute parce que l'on est capable de lire à travers des chiffres. On est capable d'identifier les programmes sauf que l'on ne pourra pas en parler. Tout le monde le saura, mais on ne pourra pas le dire et ça ne nous avance pas plus.

Vote sur P05

Pour 15

Contre 16

REJETÉE

Président d'assemblée : L'amendement est rejeté, on revient à la proposition principale. Je vous demande s'il y a d'autres interventions avant que l'on vote sur la proposition principale.

Ryan : J'aimerais proposer un autre amendement. J'ai un gros problème avec le calendrier. Si je me souviens, l'argument du budget était l'un des arguments qui expliquait pourquoi l'on était si pressé. Nous sommes rendus au mois de juin. Je voudrais donner plus de temps au Comité. Je trouve que c'est trop court pour l'ampleur de l'exercice.

P : 06-SAC-100203

Marie-Noëlle Ryan, appuyée par Michèle L. Caron, propose :

« Que le calendrier des travaux soit modifié afin que l'échéancier soit repoussé. »

Ryan : Il y a 114 programmes d'après ce que j'ai lu dans le rapport du Comité. On va aussi faire des comparaisons avec d'autres universités. C'est un exercice extrêmement fastidieux, extrêmement long. L'échéancier a été reporté et je suis d'accord que c'est déjà un progrès, mais compte tenu que c'est l'avenir de l'Université, que ça va être décisif pour le futur et que l'on n'est pas pressé avant 2011, je ne vois pas comment, à moins de travailler tous les soirs et toutes les fins de semaine, ils vont pouvoir arriver à produire quelque chose qui serait comparable à d'autres exercices qui ont été faits ailleurs. Il va falloir les chercher ces données. Je trouve que c'est vraiment d'une précipitation qui n'est pas justifiable. Je défends l'idée que l'on devrait donner plus de temps au Comité si l'on veut que l'exercice soit fait correctement.

Président d'assemblée : Le calendrier est déjà plus long que ce qui avait été approuvé par le Sénat académique. Mais vous êtes l'autorité, vous pouvez changer d'idée. Je crois que l'amendement est recevable.

Vézina : J'aimerais dire que j'apprécie l'intérêt de la sénatrice Ryan pour mon état de santé et le temps que je peux porter à ce Comité. Effectivement, c'est un Comité qui exige un investissement important de tous ses membres. J'aimerais la rassurer par ailleurs et lui dire que les membres du Comité se considèrent prêts à lancer l'exercice. L'autre élément que j'aimerais ajouter, c'est que dans ce type d'exercice, il faut vraiment qu'il y ait un rythme. Il faut éviter que les discussions se prolongent sur six mois parce que les gens finissent par perdre le fil. Nous pensons que, dans l'échéancier que l'on vous a fourni, l'on peut arriver à bien faire notre travail. Cela dit, on n'a pas la prétention de penser que tout va être réglé et finalisé après cet exercice. On espère que la communauté universitaire va nous aider à faire un excellent pas. Il n'est pas exclu que cet exercice mène à une décision qui suggérerait la poursuite d'un dialogue. Il faut voir cela comme une première étape vers un processus qui pourrait peut-être se prolonger.

Recteur et vice-chancelier : Je ne voudrais pas me prononcer immédiatement sur le fond de l'amendement puisque je trouve qu'il y a un problème dans sa forme. Il n'y a pas de date. J'ai une peur atroce d'envoyer quelque chose au calendrier grecque. Le Sénat académique, dans sa sagesse, avait proposé le mois de mars. Il y a une proposition du Comité de prolonger au mois de juin. Ici, on a un amendement qui ne parle pas de date. J'ai un problème et je pense que c'est un amendement qui est non recevable.

7. RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION – CARTE DES PROGRAMMES (suite)

Président d'assemblée : J'imagine que si cet amendement est adopté, il y aura un deuxième amendement qui précisera la date. Je considère qu'il est recevable.

Caron : J'ai appuyé l'amendement pour que l'on puisse voter sur le principe de la prolongation. Je pense que c'est vraiment précipité. La réflexion ne peut pas se limiter dans le temps à une journée et demi, soit un vendredi soir et un samedi. Il faut qu'il y ait des réflexions, des discussions, des débats et des rencontres pour approfondir et comprendre les enjeux. De faire cela d'ici la fin juin 2010, je serais prête à mettre de l'argent sur la table qu'il y aura très peu de monde qui vont participer parce qu'il ne seront pas capables. Ils ont déjà leur charge. Ils sont déjà engagés. À la fin de tout ça, quand on voudra dire : « non, on n'est pas d'accord avec les critères », on dira : « ah, vous avez eu l'occasion de participer, vous n'avez pas participé ». Je pense que si l'on est honnête, si l'on veut vraiment avoir une réflexion, il faut que l'on prolonge cela. Ce n'est pas uniquement une question par rapport à un budget particulier. On parle de l'orientation de l'Université de Moncton et de sa mission. Ce sont des décisions ou des critères qui vont nous guider pendant des années. Je suis tout à fait d'accord pour une prolongation.

Dako : J'apprécie la détermination du Comité de dire qu'ils sont prêts à commencer, mais ce qui me surprend, c'est le fait que le Sénat académique avait donné une date et ils ont eux-mêmes délibérément choisi une autre date. Le Sénat académique doit leur donner une date et j'estime que l'on doit donner suffisamment de temps pour que le débat soit beaucoup plus ouvert. Que l'on trouve des solutions et des moyens pour voir en face la difficulté que traverse l'Université. Je trouve que le délai qu'il nous présente est très court. J'ai l'impression qu'il n'y aura pas suffisamment de données. D'après eux, ils sont prêts à commencer. Ils vont obtenir tous les résultats. D'après moi, je pense que c'est plutôt d'amener les gens à faire un débat sérieux qui apporte des solutions crédibles pour apporter suffisamment d'innovation dans les solutions de notre Institution. Alors, j'estime qu'il faut prolonger.

R. Chiasson : Je me verrais dans l'obligation de rejeter cet amendement. Le Sénat académique avait déjà fixé des dates. De plus, le Comité nous dit qu'il est prêt à travailler arduement sur ce projet. Mon inquiétude, c'est que la date limite est en juin. Les étudiantes et les étudiants sont déjà partis à ce moment-là. Si on rallonge le processus, je me demande si l'on ne va pas perdre des étudiantes et des étudiants en cours de route. Je crois que cela causerait un problème au niveau démocratique.

Dubois : Je voudrais préciser que le processus d'engagement de participation a été fait pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de participer tout au long du processus. La dernière rencontre aura lieu le 27 avril. L'étape ultime, c'est la présentation au Sénat académique à une réunion au mois de juin. La participation des étudiantes et des étudiants, dans le calendrier, est assuré.

E. Robichaud : Je vais voter contre l'amendement. Je pense que le Comité, dans sa sagesse, aura l'occasion de revenir au Sénat académique à deux occasions avant le mois de juin. Il y a une réunion du Sénat académique au mois de mars et il y aura une autre réunion au mois de mai. Je pense que c'est prématuré de demander une prolongation. Je pense que c'est le Comité qui est le mieux placé pour juger du temps dont il a besoin pour faire le travail. Si au mois de mai il juge qu'une prolongation est requise, il pourra revenir au Sénat académique à ce moment-là.

Couturier : Je vais également voter contre l'amendement pour deux raisons. Premièrement, en tant que membre du Comité, le calendrier qui vous est proposé nous est apparu réaliste et deuxièmement, je trouve que le Sénat académique manquerait de rigueur que de voter pour une proposition de report qui ne contient aucune date. En réalité, on peut s'interroger à savoir s'il s'agit d'une motion de dépôt déguisée qui nous est proposée.

Ryan : La première consultation est dans 16 jours. Si l'on veut présenter des données, le portrait du bébé malade, ça veut dire que vous êtes déjà très avancé.

Vote sur P06

Pour 7

REJETÉE

La proposition n'a pas reçu un minimum de 10 voix.

7. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION – CARTE DES PROGRAMMES** (suite)

Vote sur R04

Pour 26

Contre 4

ADOPTÉE

Caron : Puisque le Sénat académique doit respecter les conventions collectives, je propose que le Comité soit élargi pour inclure une personne qui sera nommée par l'ABPPUM conformément à ce que prévoit l'article 11.15 de la Convention collective conclue entre l'ABPPUM (pour le personnel académique à temps plein) et l'Université de Moncton.

R : 07-SAC-100203

Michèle L. Caron, appuyée par Gilles Bouchard, propose :

« Que le Comité ad hoc soit élargi pour inclure une personne nommée par l'ABPPUM conformément à l'article 11.15 de la convention collective. »

Recteur et vice-chancelier : Je voudrais d'abord rappeler au Sénat académique que, lors de la création du Comité et au moment de la désignation de ses membres, il y a eu une discussion à savoir qui aurait le mandat pour nommer les différents membres au sein du Comité puisque l'on avait quand même convenu qu'il y aurait des professeures ou des professeurs, des étudiantes ou des étudiants, des gestionnaires de l'académique et ensuite une certaine représentation par campus et par disciplines fondamentales versus les disciplines professionnelles. La question de la désignation de la nomination du professeur du Campus de Moncton au Comité que le Sénat académique avait décidé de créer, donc son Comité *ad hoc*, a été débattu et il y a eu un vote. Nous avons créé le Comité conformément à la volonté du Sénat académique. On a aussi reçu la lettre de la sénatrice Caron en date du 25 janvier.

En tant que président du Sénat académique, je ne suis pas en train de plaider en faveur d'une approche que le Sénat académique soit non conforme aux conventions collectives de l'Université de Moncton. Je pense que comme président du Sénat académique et comme recteur et vice-chancelier qui ultimement signe les conventions collectives avec les employées et les employés lorsqu'elles ont été ratifiées par le Conseil des gouverneurs, je ne vais pas prêcher le non respect des conventions collectives.

La sénatrice Caron, présidente de l'ABPPUM, a une interprétation de l'article 11.15 de la convention collective. Elle en fait part dans la correspondance. Je dois dire que j'ai une interprétation contraire à celle de la sénatrice Caron. Je pense qu'il est difficile pour le Sénat académique de se transformer en jury. Si c'est le cas, on peut faire des plaidoiries. Je pense que ce n'est pas le rôle du recteur et vice-chancelier ni de la sénatrice Caron, même si nous avons des formations juridiques, de faire des plaidoiries en ce qui concerne l'interprétation des différentes clauses de la convention collective.

Par souci de transparence, je pense qu'il y a suffisamment d'arguments pour dire qu'il y a certainement une interprétation tout à fait logique qui est contraire à celle de la sénatrice Caron. Est-ce que, à la fin de la journée, un juge dira que c'est l'interprétation du recteur et vice-chancelier qui a préséance ou qui va prévaloir ou celle de la sénatrice Caron? Je n'en sais rien. Je ne voudrais certainement pas que le Sénat académique vote en faveur d'une recommandation en présumant que l'on est en contravention de la convention collective.

Mon interprétation de l'article 11.15 ne vise pas le processus actuel. L'article 11.15, dont on fait référence ici, concerne la réorganisation académique ou administrative. Il est bien dit dans la Convention collective que, au moment d'un processus de réorganisation académique ou administrative, l'on doit former un comité. Des professeures et des professeurs de l'ABPPUM doivent nommer les représentantes et les représentants à ce comité. Je soutiens que l'exercice en cours ne vise pas l'intention de l'article 11.15 par rapport à une réorganisation académique. Si on lit l'ensemble des dispositions de la Convention collective, en particulier les articles 11.06, 11.06.02 et 3.06, ma prétention est que, lorsque l'on parle d'une réorganisation administrative ou académique, l'on vise une réorganisation des facultés, des écoles et des départements qui sont énumérés dans la

7. RAPPORT DU COMITÉ *AD HOC* SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION – CARTE DES PROGRAMMES (suite)

Convention collective. Je rappellerai que les dispositions dont on fait référence dans la correspondance de l'ABPPUM sont des dispositions qui ont vu le jour dans la Convention collective après la grève de l'an 2000 et après la réorganisation des facultés et des écoles à l'Université de Moncton. D'ailleurs, à l'article 11.06.03, on dit : « sans préjudice à la compétence du Sénat académique ».

On doit consulter l'ABPPUM lorsqu'il s'agit de l'établissement de nouveaux programmes, l'élimination ou la modification importante d'un programme ou la suspension des inscriptions dans un programme. Je pense que, quand on a eu la présentation de la sénatrice Dubois et de monsieur Vézina tout à l'heure, les conclusions et les recommandations que le Sénat académique va entretenir par rapport à cet exercice ne seront pas des recommandations spécifiques où l'on devra abolir un programme, modifier un programme ou créer un programme. Il s'agit d'un processus qui permettra d'identifier des critères d'appréciation sur la façon dont on devrait regarder à la programmation de l'Université et de la façon de faire des priorités et des choix. Je serais très inquiet si le Sénat académique votait en faveur de ceci sous prétexte qu'il s'agit d'une exigence de la Convention collective. Ce que j'essaie de dire, c'est que si ceci devait se faire, on est en train de créer un précédent que, effectivement, l'on aurait une interprétation de la Convention collective qui aurait des dispositions qui portent atteinte à la juridiction du Sénat académique. Il s'agit ici d'un Comité *ad hoc* du Sénat académique ayant un mandat qui touche une question académique, j'en conviens, mais qui ne touche pas à la réorganisation de l'académique. La réorganisation de l'académique, telle qu'entendue dans la Convention collective, réfère à la structure des facultés, des écoles et des départements.

Je pense que ce n'est pas ici l'endroit pour débattre de cette question. Cette question devrait être débattue ailleurs. On peut le faire dans le cadre d'une bipartite si l'on veut, mais je mettrais en garde le Sénat académique sur cette question en présumant que nous ne sommes pas en contravention de la Convention collective parce que je suis loin de croire que nous le sommes.

Bouchard : Bon, je ne suis pas un juriste, je suis un politologue. Je constate que l'on se lance dans une opération de participation où l'on espère avoir une participation la plus grande possible de toutes les professeures et de tous les professeurs. J'ai parlé à des collègues. Je suis dans une faculté qui a fait un rapport. Il y a des inquiétudes au sein de l'ensemble du corps professoral. Certaines et certains sont réticents à s'embarquer dans cela. Si tout ce processus est placé sous l'angle d'un grief, à mon avis, on compromet sérieusement l'exercice. Je suis prêt à faire en sorte que le Sénat académique ne se prononce pas sur l'interprétation de la Convention collective. Je veux bien ne pas m'immiscer dans cela. Je pense que l'on devrait envisager la nomination par l'ABPPUM d'un septième membre dans ce Comité pour diminuer les réticences qu'il pourrait y avoir au sein du corps professoral. Lorsque le Sénat académique a fait son choix des trois professeurs, il a choisi un professeur de Shippagan, un professeur d'Edmundston et un professeur de Moncton. Chez le corps professoral de Moncton, qui est quand même le plus important, il y a une impression d'absence du processus. Sur le nombre, il considère ne pas être aussi bien représenté qu'il pourrait l'être. Je pense que la nomination d'un septième membre par l'ABPPUM nous donnerait une meilleure chance de réussite parce que je suis inquiet du fait qu'il y ait une tentative de boycottage ou des choses de cette nature qui soient tentées par un certain nombre de professeures et de professeurs.

Recteur et vice-chancelier : Il faudrait peut-être relire la proposition. La question à savoir si le Sénat académique veut ajouter un membre au Comité est un débat en soi. Je veux que mon intervention soit bien comprise. Je suis préoccupé par ceci parce que je pense que l'on est en train de s'inscrire dans une interprétation de la Convention collective. Je veux que cela soit bien compris. Mon observation sur cette recommandation n'est pas sur la pertinence ou la non-pertinence d'ajouter un membre au Comité, mais c'est la motivation pourquoi on doit ajouter un membre qui me préoccupe.

Président d'assemblée : Dans la proposition, on dit : « conformément à l'article 11.15 ». Est-ce qu'il y aurait une manière de reformuler la proposition?

7. RAPPORT DU COMITÉ *AD HOC* SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION – CARTE DES PROGRAMMES (suite)

Caron : Effectivement, comme le recteur et vice-chancelier le dit, il y a possibilité d'une interprétation différente. Je maintiens que notre interprétation est juste. Cependant, il est tout à fait légitime de ne pas mettre le Sénat académique dans une situation où il doit faire cette interprétation et trancher. Je serais prête à ce que le libellé de la proposition se lise comme suit : « Que le Sénat académique accepte d'ajouter une professeure ou un professeur au Comité et que cette personne soit nommée par l'ABPPUM ». On ne fait pas référence à l'article 11.15 et le Sénat académique ne se prononce pas sur l'interprétation de cet article.

E. Robichaud : J'ai un problème. Dans le contexte que ceci ne porte pas sur une convention collective spécifique, je pense que l'ABPPUM accepterait de consulter les associations de professeures et de professeurs des deux autres campus dans la nomination de cette nouvelle personne.

La proposition R : 07-SAC-100203 est modifiée à l'amiable pour se lire comme suit :

« Que le Sénat académique accepte d'ajouter une professeure, un professeur ou une ou un bibliothécaire au Comité ad hoc et que cette personne soit nommée par l'ABPPUM à la suite d'une consultation auprès des associations professorales des campus d'Edmundston et de Shippagan. »

Kant : J'ai signalé mon intention de prendre la parole avant le dernier changement. Je ne sais pas dans quelle mesure mon intervention est toujours opportun, mais si je regarde la lettre de l'ABPPUM, il me semble que cette proposition est sur la table du fait que le professeur du Campus de Moncton ait refusé de faire rapport à l'ABPPUM. Est-ce que l'on continue comme ça? Est-ce que du moment qu'un professeur, membre de l'ABPPUM, refuse de faire rapport, il n'est plus recevable? Il a quand même été nommé par le Sénat académique. Je ne sais pas dans quelle mesure on pourrait considérer ceci.

Président d'assemblée : Je ne sais pas si je comprends bien votre intervention. Le professeur en question a été nommé par le Sénat académique. J'imagine qu'il doit répondre au Sénat académique et non pas à l'ABPPUM.

Kant : Il a refusé si j'ai bien compris. Il a refusé de faire rapport à l'ABPPUM.

Recteur et vice-chancelier : Je pense que les membres du Comité sont nommés par le Sénat académique. C'est un comité du Sénat académique et les membres sont redevables au Sénat académique. Si j'avais été dans la position du professeur en question, j'aurais eu le même réflexe que lui. La personne en question est dans la salle alors je ne sais pas si elle veut ajouter quelque chose.

Vézina : Je pense que le recteur et vice-chancelier a donné une précision importante. J'ai eu une conversation avec la sénatrice Caron sur cette question. Je lui ai dit que, dans mon esprit, ce type d'exercice doit se faire en dehors d'une représentation d'un groupe en particulier, que ce soit une faculté, un département ou une association professionnelle. Pour moi, il est important que les gens parlent librement à partir de leur perception. C'est la raison pour laquelle j'ai refusé l'invitation de la sénatrice Caron. Je considérais que la discussion avait eu lieu ici au Sénat académique et que la question avait été tranchée au Sénat académique.

Couturier : J'ai un malaise par rapport à la proposition qui nous est présentée. Mon malaise tient essentiellement aux éléments suivants. Cela m'apparaît comme si le Sénat académique était invité à défaire ce qu'il avait fait précédemment. Le débat a déjà eu lieu et le Sénat académique avait statué que pour composer son Comité *ad hoc*, il utilisait les règles qu'il utilisait habituellement. La composition actuelle du Comité, le nombre de personnes, les instances qui y sont représentées, ce sont des choses qui n'ont pas été sorties d'un chapeau. Ce sont des règles habituelles que le Sénat académique utilise pour composer un comité *ad hoc*. J'ai entendu les commentaires à l'égard de la représentation des membres du corps professoral de Moncton. Je voudrais vous rappeler que, sauf erreur de ma part, lorsque l'on a fait l'élection des membres du Comité *ad hoc*, l'on a procédé par

7. RAPPORT DU COMITÉ *AD HOC* SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION – CARTE DES PROGRAMMES (suite)

bloc et pour ce qui était du bloc professoral en particulier, il y a eu un ensemble de candidatures qui ont été proposées venant des trois campus. Il y a eu un vote de la part des membres du Sénat académique et des personnes ont été élues qui sont celles que l'on connaît. Je vais probablement voter contre la proposition.

Président d'assemblée : Je voudrais dire que, selon moi, la proposition est recevable. Même si le Sénat académique a pris une décision lors d'une réunion antérieure, il peut bien revenir sur sa décision. Aussi longtemps que l'on n'a pas agi sur une proposition, on peut toujours prendre une décision différente.

Couturier : Je ne conteste pas la sagesse des décisions, mais j'invoquais plutôt la cohérence des membres du Sénat académique.

Vote sur R07 Pour 19 Contre 11 ADOPTÉE

Recteur et vice-chancelier : En tant que président du Sénat académique, j'aimerais remercier les membres du Comité *ad hoc* et leur dire que je pense que c'est un exercice qui est fort important. J'espère bien que, au cours des prochains mois, le Sénat académique va revoir avec l'esprit ouvert et le décorum que l'on a vu aujourd'hui, un débat qui est très important à entretenir au cours des prochains mois. Je veux remercier l'ensemble des membres du Comité *ad hoc* pour l'excellent travail.

7.2 Questions préliminaires

McKee-Allain : Je prends pour acquis que les sénatrices et les sénateurs ont lu le mémoire qui a été préparé par un groupe de travail de notre Faculté. Ce mémoire a été soumis au Sénat académique par mon conseil de Faculté, donc un conseil ayant des représentantes et des représentants de 14 unités et écoles professionnelles. Sans revenir sur tous les aspects contenus dans le mémoire, je pense qu'à la suite de la discussion que l'on a eue aujourd'hui, mon invitation serait d'intégrer les préoccupations qui sont exprimées en ce qui a trait aux valeurs sociales de nos programmes, à la mission de notre université, à la dichotomie qui se produit de plus en plus entre les disciplines fondamentales et les disciplines professionnelles qui sont des enjeux extrêmement importants. J'ajouterais que notre faculté a des exemples et fournit des exemples d'un arrimage en disciplines fondamentales et disciplines professionnelles où cohabitent où coexistent les sciences humaines et sociales, les littératures, mais également l'administration publique, l'information-communication, la traduction et évidemment le travail social. C'est peut-être travail social qui est un exemple important où l'entrée dans une discipline professionnelle exige deux années de formation générale. Pour conclure, mon message serait que les sénatrices et les sénateurs s'inspirent des exemples que l'on a dans nos unités et dans nos campus. Il faut chercher surtout des solutions et les enjeux sont très importants. Nous aurons besoin d'imagination, mais j'inviterais les gens à utiliser les outils fournis par le Comité même si, personnellement, j'aurais souhaité que l'on arrime davantage le qualitatif et le quantitatif. À la lumière de la discussion que l'on a eue aujourd'hui, je comprends qu'il y a une étape où l'on nous fournit des outils. Ça va être à nous d'appliquer ces outils pour chercher des solutions. Je pense que ce que l'on a en commun, c'est que l'on tient notre institution à cœur.

8. PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE

Gérard Snow et Odette Snow quittent la salle.

Recteur et vice-chancelier : Nous avons reçu un courriel du président d'assemblée en date du 26 janvier dernier. Voici l'essentiel : « J'ai oublié de soulever la question suivante à la récente réunion du Bureau de direction du Sénat académique, mais il n'est pas trop tard, je crois, pour la soulever maintenant. La présence de maître Snow, doyenne de la Faculté de droit, au Sénat académique pourrait susciter des questions contre ma neutralité réelle ou apparente comme président d'assemblée au Sénat académique. C'est pourquoi je te serais reconnaissant de prévoir une délibération à ce sujet à la fin de cette assemblée extraordinaire en mon absence et celle d'Odette ».

8. PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE (suite)

Maître Snow veut savoir du fait que sa conjointe est la doyenne de la Faculté de droit, si ceci pose des problèmes de neutralité de sa part. Il ne démissionne pas comme président d'assemblée. Je pense qu'il veut avoir une direction de l'assemblée à ce que l'on réitère notre confiance à sa présidence.

Bouchard : Je n'ai aucun problème. Je pense que le président d'assemblée saura faire preuve d'objectivité et de toute façon, il n'y a pas vraiment un conflit d'intérêts. Ce n'est pas un problème majeur.

G. LeBlanc : Pour ma part, je réitère ma confiance dans le président d'assemblée. Il est intègre et transparent. Pour ma part, on devrait le garder comme président d'assemblée.

R : 08-SAC-100203

Gaston LeBlanc, appuyé par Alain Roberge, propose :

« Que le Sénat académique réaffirme sa confiance dans la qualité pour agir de Gérard Snow à titre de président d'assemblée du Sénat académique. »

Dako : Le fait même de nous entretenir sur ce fait est un signe de transparence. Je réitère ma confiance au président d'assemblée et je pense que, dans une assemblée telle que la nôtre, lorsqu'il y aura un conflit, on le précisera en temps et lieu.

Caron : Je vais voter pour la proposition. Je ne crois pas que ce soit une question de conflit d'intérêts, c'est plutôt une question de partialité ou d'impartialité. Je pense que maître Snow a démontré qu'il facilite les débats. Il tente d'être juste à l'égard de tout le monde. Les règles de procédure prévoient que si l'on veut contester la décision du président d'assemblée, on peut le faire et il y a un mécanisme pour ça.

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

9. CLÔTURE

La séance est levée à 14 h 30.

Contresigné le _____

Yvon Fontaine, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale